

**VILLE DE HOMECOURT**

( Meurthe & Moselle )



**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 25 février 2021 à 18 heures 30**

**Etaient présents** : Mmes et MM : GIORGETTI Laurence – LEONARDI Stéphane - LOESS Francine – VIDILI Yves - GRIVEL Lionel – HAJA Dorothee – VAQUANT Gérard – MOCCHETTI Mireille - BENALOUACHE Fahrid – FLEURANT Régis - SPIESS Véronique - VALENTI Romain - CHIARELLI Julie – VIDILI Mélissandre – RIZZATO Séléna – MARTIN André – BOURGASSER Gisela - TENDAS Jean-Louis – MARTINOIS Nathalie - RUGGIERO Marie – ALOI Alexandra – OBIANG Julien - GIOVANNELLI Bernadette.

**Absents représentés** : M. TONIOLO Jean par M. LEONARDI Stéphane – Mme ZAIM Yasmina par M. AISSAOUI Alain - Mme CHIARELLI Cécile par Mme GIORGETTI Laurence - M. ALOUANE Yann par M. GRIVEL Lionel – M. BACCHETTI Benoît par Mme ALOI Alexandra.

Secrétaire de séance : Mr GRIVEL Lionel

**Début de séance:**

- a) Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) par le Cabinet DUNAMIS
- b) Plans de prévention : Présentation par Régis WOJTOWICZ, conseiller de prévention, des dossiers suivants:
  - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
  - Document d'Information Communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le Président invite ensuite le Conseil Municipal à délibérer sur les questions suivantes :

**1°/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 :**

Document joint en annexe et transmis par courriel à la note de synthèse.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

## **2°/ Comptabilité :**

a) Vote de subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal a délibéré sur une demande de subvention exceptionnelle à l'association Ville Plurielle : « Chantier Jeunes » organisé pendant les vacances scolaires de Pâques (Matinées des 26, 27, 28, 29, 30 avril 2021) : 90 euros/ adolescent – 7 adolescents : 630 euros.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

## **3°/ Personnel :**

### **a) Création d'un emploi permanent d'attaché territorial (poste de chargé de communication) :**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer :

d'une part, sur la création d'un emploi permanent de catégorie A d'attaché territorial (poste de chargé de communication) à temps complet (35 h/semaine) correspondant au grade d'attaché territorial, qui sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de 3 ans, renouvelable une fois pour la même durée si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueuse,

d'autre part, sur l'autorisation donnée au Maire pour signer ledit contrat.

***Avis du Conseil Municipal :***

**16 voix pour** : Mmes et MM : TONIOLO Jean – GIORGETTI Laurence – LEONARDI Stéphane – VIDILI Yves – GRIVEL Lionel – MOCCHETTI Mireille – CHIARELLI Cécile – FLEURANT Régis – SPIESS Véronique – VALENTI Romain – ALOUANE Yann – VIDILI Mélissandre – RUGGIERO Marie – ALOI Alexandra – BACCHETTI Benoit - OBIANG Julien.

**8 voix contre** : Mmes et MM : AISSAOUI Alain – LOESS Francine – ZAIM Yasmina – HAJA Dorothée – VAQUANT Gérard – BENALOUACHE Fahrid – CHIARELLI Julie – RIZZATO Séléna.

**5 abstentions** : Mmes et MM : MARTIN André – BOURGASSER Gisèle – TENDAS Jean-Louis - MARTINOIS Nathalie – GIOVANNELLI Bernadette.

### **b) Instauration de l'indemnité d'administration (IAT) au profit des agents communaux appartenant à la filière Police Municipale :**

Pour compléter le régime indiciaire des agents communaux appartenant à la filière Police Municipale, le Conseil Municipal doit décider d'instituer à leur profit l'indemnité d'administration et de technicité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les agents titulaires, stagiaires, et contractuels à temps complet, partiel ou non complet relevant de la catégorie C et pour ceux relevant de la catégorie B jusqu'à l'indice brut 380, pourront en bénéficier mensuellement au prorata de leur durée hebdomadaire de travail.

Le calcul des attributions individuelles sera effectué en appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 aux montants annuels de référence fixés pour chaque grade.

Le Maire procédera aux attributions individuelles par voie d'arrêté en tenant compte de la manière de servir des agents, de leur valeur professionnelle et de la nature de l'emploi occupé.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

#### 4°/ Elus :

#### **Modification n°2 de la délibération relative à la constitution des commissions municipales (délibération initiale du 28 juillet 2020 modifiée par délibération du 28 septembre 2020) :**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes suivantes :

- Monsieur VALENTI Romain souhaite intégrer la commission Travaux et Logements
- Madame LOESS Francine et Monsieur VAQUANT Gérard souhaitent intégrer la Commission Administration Municipale et Ressources Humaines

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

#### 5°/ Urbanisme :

##### **a) Dénomination rue Haute Soulieu**

Par courrier en date du 22 septembre 2020, M. Serge MIGNAGNI, époux de la défunte Michèle MIGNANI, décédée en 2003, ancienne enseignante et directrice d'école honoraire de l'école Irène Joliot-Curie, promue par décret du Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, en date du 1er décembre 1997, au grade d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques, sollicite le changement de dénomination de la rue de Haute Soulieu au profit du nom de sa défunte épouse.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de M. Serge MIGNANI, et de procéder au changement de dénomination de la rue de Haute Soulieu, au profit du nom de Michèle MIGNANI.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

##### **b) Rétrocession Tranche 2 - Lotissement des Hauts Coteaux**

La SARL GRIMONAU, domiciliée 5 rue Carnot à HOMÉCOURT (54 310), dans le cadre du projet de lotissement des Hauts Coteaux (deuxième tranche), a procédé à la réalisation définitive de la voirie Lucie Aubrac desservant les lots à bâtir, dont la majorité est déjà construite. Elle demande ainsi à la Commune l'incorporation dans le domaine public des parcelles AS 396, 203 et 195 pour fraction, d'une contenance de 4003 m<sup>2</sup> pour une longueur de 437 m linéaires, correspondant à l'emprise de la voie (plateforme chaussée + trottoirs) ainsi qu'aux places de stationnement.

Constatant la bonne conformité des travaux de voirie et réseaux divers, à l'exception subsidiaire des plantations sur les espaces verts qui ont déperissé ;

Constatant que la voie est ouverte à la circulation publique ;

Considérant que le projet de classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation ; qu'en ce sens, il est dispensé de toute procédure d'enquête publique

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

## **6°/ Services Techniques:**

### **a) Plan de viabilité hivernale et astreintes :**

La commune a pour devoir légal de rendre praticable, dans la mesure de ses moyens, les voies communales de circulation des véhicules.

Le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) est un document général qui définit les dispositions et les actions mises en œuvre en matière de service hivernal du réseau routier communal.

Ce dossier a pour objectifs :

- l'organisation du déneigement
- de préciser les moyens
- de fixer les règles et les priorités pour chacun

Il est aussi rappelé le fonctionnement des astreintes hivernales du 1er décembre au 1er mars (cf délibération du 19 décembre 2001)

Toutes ces informations sont disponibles dans les documents transmis le jour du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet

### ***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

### **b) Modification de la délibération du 17 décembre 2020 intitulée : Projets de travaux à réaliser en 2021-2022 - Création d'un Pumptrack :**

Le montant des travaux initialement estimé à 70 000 euros HT a été réévalué à 90 000 euros HT.

(Subventions envisagées 80%)

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet.

### ***Avis du Conseil Municipal :***

**24 voix pour :** Mmes et MM : TONIOLO Jean – AISSAOUI Alain - GIORGETTI Laurence – LEONARDI Stéphane – LOESS Francine - VIDILI Yves – ZAIM Yasmina - GRIVEL Lionel – HAJA Dorothée – VAQUANT Gérard - MOCCHETTI Mireille – CHIARELLI Cécile – BENALOUACHE Fahrid - FLEURANT Régis – SPIESS Véronique – VALENTI Romain – ALOUANE Yann – CHIARELLI Julie - VIDILI Mélissandre – RIZZATO Séléna - RUGGIERO Marie – ALOI Alexandra – BACCHETTI Benoit - OBIANG Julien.

**5 abstentions :** Mmes et MM : MARTIN André – BOURGASSER Gisèle – TENDAS Jean-Louis - MARTINOIS Nathalie – GIOVANNELLI Bernadette.

**c) Modification de la délibération du 17 décembre 2020 intitulée : Projet de réfection de toiture et sanitaires Hélène Defaut :**

Les travaux des sanitaires sont reportés à une date ultérieure.

Concernant les travaux de réfection de la toiture, il est envisagé de conserver la terrasse, le montant total des travaux s'élèverait donc à 13 000 €HT (subventions envisagées 80%) au lieu de 40 000€ HT.

Il convient de modifier la délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet.

***Avis du Conseil Municipal :***

**24 voix pour :** Mmes et MM : TONIOLO Jean – AISSAOUI Alain - GIORGETTI Laurence – LEONARDI Stéphane – LOESS Francine - VIDILI Yves – ZAIM Yasmina - GRIVEL Lionel – HAJA Dorothee – VAQUANT Gérard - MOCCHETTI Mireille – CHIARELLI Cécile – BENALOUACHE Fahrid - FLEURANT Régis – SPIESS Véronique – VALENTI Romain – ALOUANE Yann – CHIARELLI Julie - VIDILI Mélissandre – RIZZATO Séléna - RUGGIERO Marie – ALOI Alexandra – BACCHETTI Benoit - OBIANG Julien.

**5 abstentions :** Mmes et MM : MARTIN André – BOURGASSER Gisèle – TENDAS Jean-Louis - MARTINOIS Nathalie – GIOVANNELLI Bernadette.

**d) Projet de travaux à réaliser en 2021-2022 - Rénovation du parquet et réfection de la peinture de la tribune - Salle des Sports Fernand Jung :**

Coût 30 000 euros HT (subventions envisagées 80%)

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet.

***Avis du Conseil Municipal :***

**24 voix pour :** Mmes et MM : TONIOLO Jean – AISSAOUI Alain - GIORGETTI Laurence – LEONARDI Stéphane – LOESS Francine - VIDILI Yves – ZAIM Yasmina - GRIVEL Lionel – HAJA Dorothee – VAQUANT Gérard - MOCCHETTI Mireille – CHIARELLI Cécile – BENALOUACHE Fahrid - FLEURANT Régis – SPIESS Véronique – VALENTI Romain – ALOUANE Yann – CHIARELLI Julie - VIDILI Mélissandre – RIZZATO Séléna - RUGGIERO Marie – ALOI Alexandra – BACCHETTI Benoit - OBIANG Julien.

**5 abstentions :** Mmes et MM : MARTIN André – BOURGASSER Gisèle – TENDAS Jean-Louis - MARTINOIS Nathalie – GIOVANNELLI Bernadette.

**7°/ Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences :**

**a) Attribution de compensation provisoire 2021**

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a défini les attributions de compensation provisoires 2021 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences. Pour Homécourt, le montant s'élève à 127 221,29 euros. Cette évaluation doit être validée par le Conseil Municipal.

Pour rappel, l'attribution de compensation définitive pour Homécourt pour 2019 s'élevait à 90 907,29 euros.

Les attributions de compensation définitives seront validées lors d'un prochain Conseil communautaire, une fois le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) connu et seront notifiées aux communes membres.

***Avis du Conseil Municipal : Approbation à l'unanimité***

## **8°/ Décisions :**

En vertu de la délégation spéciale qu'il détient (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibérations du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 et du 28 septembre 2020), le Maire fait savoir que les décisions suivantes ont été prises concernant :

- a) Demande de subvention DETR 2021 – Création d'un Pumptrack
- b) Demande de subvention DETR 2021 – Création arrosage intégré sur le terrain du Complexe Sportif Yvan Tépus
- c) Demande de subvention DETR 2021 – Réfection parquet et tribunes de la Salle des sports
- d) Demande de subvention DSIL 2021 – Aménagement des rues G. Leclerc et J. d'Arc en Centre Bourg
- e) Demande de subvention CTS 2021 – Création d'un Pumptrack
- f) Demande de subvention CTS 2021 – Création arrosage intégré sur le terrain du Complexe Sportif Yvan Tépus
- g) Demande de subvention CTS 2021 – Réfection parquet et tribunes de la Salle des sports